

**Division d'Orléans**DEP-ORLEANS-1282-2006

L:\Classement sites\CNPE Dampierre\09 - Inspections\06 - 2006\INS-2006-EDFDAM-0001, lettre de suite.doc

Orléans, le 22 décembre 2006

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de Dampierre en Burly
BP 18
45570 OUZOUER SUR LOIRE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Dampierre en Burly - INB 84/85
Inspection n° INS-2006-EDFDAM-0001 du 20 décembre 2006
"Thème : Facteurs Humains et Organisationnels"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 20 décembre 2006 au Centre nucléaire de production d'électricité de Dampierre en Burly sur le thème « Facteurs Humains et Organisationnels ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 20 décembre 2006 a porté principalement sur les Facteurs Humains et Organisationnels (FHO).

Les inspecteurs ont examiné la politique et l'organisation du site de Dampierre dans le domaine des FHO, les aspects de communication opérationnelle, la gestion des ressources humaines, quelques applications présentées par différents services et l'intégration des facteurs humains dans le retour d'expérience. Par ailleurs, ils ont assisté à une relève des équipes de quart de la conduite des tranches 1 et 2.

.../...

L'année 2006 a été marquée par une forte sensibilisation de l'ensemble des managers du site de Dampierre à la problématique des Facteurs Humains et Organisationnels. Des exemples concrets d'application ont d'ores et déjà été constatés par les inspecteurs : démarche de fiabilisation des interventions du service « automatismes et électricité » (SAE), montage de films vidéo pour préparer une activité ou un chantier particulier, qualité des comptes-rendus d'événements significatifs, présence de deux consultants Facteurs Humains...

La direction du CNPE de Dampierre semble très impliquée sur le sujet des Facteurs Humains. Toutefois, il convient de mettre à niveau les notes d'organisation concernées et de poursuivre la démarche fortement engagée vers l'ensemble des services.

Les inspecteurs ont eu une appréciation très positive des actions menées en 2006 par le CNPE.

∞

A. Demandes d'actions correctives

R.A.S.

∞

B. Demandes de compléments d'information

Les inspecteurs ont consulté plusieurs notes d'organisation et d'application concernant notamment les facteurs humains, la formation et l'habilitation, la présence des managers sur le terrain... Plusieurs notes sont obsolètes ou en cours de refonte.

Par ailleurs les consultants Facteurs Humains ne disposent pas de lettre de mission.

Demande B1 : je vous demande de me faire part des évolutions documentaires que vous avez engagées ou prévues, ainsi que de leurs échéances.

La présence hiérarchique des managers sur le terrain, prévue par la note NA/ORG28 de 2002, n'est pas encore systématisée dans tous les services. Par ailleurs, l'objectif de 20 % de temps de présence sur le terrain pour chaque manager semble ambitieux.

Demande B2 : je vous demande de me confirmer vos orientations en ce qui concerne la présence de la hiérarchie sur le terrain.

∞

C. Observations

Observation C1 : lors de la relève de la conduite, à laquelle ont assisté les inspecteurs, plusieurs incohérences de niveau d'information entre les opérateurs et le cadre technique ont été constatées.

Observation C2 : le Facteur Humain n'est pas encore pris en compte lors des audits internes du CNPE.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division d'Orléans

Copie :
IRSN - DSR.

Signé par : Rémy ZMYSLONY